

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2016

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES DE CERTAINS ENGINES MOTORISÉS - (N° 1698)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par
M. Pauvros, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer aux références :

« alinéas précédents »,

les références :

« premier, quatrième et sixième alinéas du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.